

**Communiqué de presse CAPF – Mobilisation contre le frelon asiatique : un enjeu capital pour la biodiversité  
Mars 2025**

**Avec l'arrivée du printemps, les frelons asiatiques refont surface. Face à cette menace croissante, l'Agglomération du Pays de Fontainebleau, riche en écosystèmes variés et en biodiversité, intensifie son engagement pour lutter contre leur prolifération. Les élus appellent les habitants à agir en installant des pièges maison simples à réaliser.**

Classé comme espèce exotique envahissante, le frelon asiatique représente une menace sérieuse pour la biodiversité locale et les populations. Particulièrement nuisible aux abeilles, il peut décimer des colonies entières en un temps record, compromettant la pollinisation et la production de fruits et légumes. Un seul nid peut capturer en moyenne 150 000 insectes de centaines d'espèces différentes, perturbant ainsi l'équilibre des écosystèmes.

La reproduction rapide de ces insectes amplifie leur impact : un nid peut engendrer jusqu'à 500 reines fondatrices, pouvant donner naissance à 50 à 150 nids supplémentaires l'année suivante.

Pour limiter cette expansion, l'utilisation de pièges maison composés de sirop et de bière s'avère une solution simple, efficace et peu coûteuse. Un piège peut capturer jusqu'à 200 reines avant la construction de leur nid. Il est toutefois impératif de les retirer dès le 30 avril afin de préserver les autres insectes bénéfiques.

Pour une action coordonnée, chaque commune du Pays de Fontainebleau a désigné un référent chargé de relayer les bonnes pratiques et d'accompagner les habitants dans cette lutte. De plus, un partenariat entre la Communauté d'agglomération et le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) de Seine-et-Marne permet d'intervenir pour détruire les nids repérés sur les espaces communaux et intercommunaux.

Ensemble, agissons pour protéger notre environnement et préserver la biodiversité !

---

Contact presse CAPF : Sandrine Nepveu de Villemarceau : 06 45 93 70 99 – [communication@pays-fontainebleau.fr](mailto:communication@pays-fontainebleau.fr)